

5 juillet 1999

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 3 avril 2000 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE
JEAN-JACQUES BOISVERT

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Madame la conseillère ANNE JONCAS est absente de son siège.

Madame DANIELLE RIOUX, secrétaire-trésorière et Monsieur PIERRE SIMONEAU, adjoint au greffe, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- | | | |
|-------------|-----|--|
| 1999-07-259 | 1.1 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| 1999-07-260 | 1.2 | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 JUIN 1999 |
| 1999-07-261 | 1.3 | ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 1999 |
| N. M. | 1.4 | DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUIN 1999 |
| 1999-07-262 | 1.5 | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 16 JUIN 1999 |

2. RÉGLEMENT

5 juillet 1999

3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 1999-07-263 3.1 TOURNOI DE GOLF DU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE (CRDM)
- 1999-07-264 3.2 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CHSLD HORACE-BOIVIN
- 1999-07-265 3.3 CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT GRANBY-BROMONT : RENOUVELLEMENT DE COTISATION, JUIN 1999 À JUIN 2000
- 1999-07-266 3.4 TOURNOI DE GOLF DU PARC INDUSTRIEL DE BROMONT
- 1999-07-267 3.5 TOURNOI DE GOLF ROYAL LEPAGE ACTION

4. AVIS DE MOTION

- AM 4.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) MODIFIER L'AFFECTATION PRINCIPALE DE LA ZONE A01-146 AFIN DE LA FAIRE PASSER DE RURALE A HABITATION(H01-146); B) AUTORISER DORENAVANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES SEULEMENT SUR DES TERRAINS NON DESSERVIS PAR LES RESEAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT DANS LA NOUVELLE ZONE H01-146 ET CE, EN RESPECTANT CERTAINS CRITERES DE P.I.I.A.
- 1999-07-268 4.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-51-1999 INTITULÉ : "RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) MODIFIER L'AFFECTATION PRINCIPALE DE LA ZONE A01-146 AFIN DE LA FAIRE PASSER DE RURALE A HABITATION (H01-146) ; B) AUTORISER DORENAVANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES SEULEMENT SUR DES TERRAINS NON DESSERVIS PAR LES RESEAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT DANS LA NOUVELLE ZONE H01-146 ET CE, EN RESPECTANT CERTAINS CRITERES DE P.I.I.A."
- 1999-07-269 4.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE REGLEMENT NUMERO 700-51-1999 INTITULE : "REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) MODIFIER L'AFFECTATION PRINCIPALE DE LA ZONE A01-146 AFIN DE LA FAIRE PASSER DE RURALE A HABITATION (H01-146) ; B) AUTORISER DORENAVANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES SEULEMENT SUR DES TERRAINS NON DESSERVIS PAR LES RESEAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT

DANS LA NOUVELLE ZONE H01-146 ET CE, EN RESPECTANT CERTAINS CRITERES DE P.I.I.A."

- AM 4.4 AVIS DE MOTION DE LA PRESENTATION D'UN REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LA ZONE P05-528 (AEROPORT REGIONAL DES CANTONS DE L'EST).
- 1999-07-270 4.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-52-1999 INTITULÉ : "RÈGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LA ZONE P05-528 (AEROPORT REGIONAL DES CANTONS DE L'EST)".
- 1999-07-271 4.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE REGLEMENT NUMERO 700-52-1999 INTITULE : "REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LA ZONE P05-528 (AEROPORT REGIONAL DES CANTONS DE L'EST)."
- 5. AFFAIRES COURANTES**
- N. M. 5.1 DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE, RUE D'ADAMSVILLE
- 1999-07-272 5.2 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 1998
- 1999-07-273 5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 46, RUE D'IBERVILLE
- 1999-07-274 5.4 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FEU D'ARTIFICE DU 31 DÉCEMBRE 1999
- 1999-07-275 5.5 BROMONT EN ART
- 1999-07-276 5.6 COMMUNICATION DES IDÉES ET DES MOTS : ASSOCIATION DE COMMERÇANTS
- 1999-07-277 5.7 RÉCEPTION EN L'HONNEUR DES CAVALIERS DE L'INTERNATIONAL BROMONT
- N. M. 5.8 CONTRIBUTION VERSÉE À LA SODER ENTRE 1993-1997
- 1999-07-278 5.9 ACHAT D'IMMOBILISATIONS À MÊME LE SURPLUS
5 juillet 1999

- 1999-07-279 5.10 MANDAT DONNER À M^E YVON ROBICHAUD AFIN D'ENTREPRENDRE DES PROCÉDURES RELATIVEMENT AU 11, RUE BROUSSEAU
- 1999-07-280 5.11 DEMANDE DE DISPENSE DE PERMIS POUR LA VENTE DE LÉGUMES PAR LE JARDIN COMMUNAUTAIRE ÉCOLOGIQUE LES COCCINELLES DE BROMONT
- 6. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 1999-07-281 6.1 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU SPORT POUR LES CAMPS D'ÉTÉ
- 1999-07-282 6.2 LETTRE D'ENTENTE RELATIVE AU REMPLACEMENT DE L'ADJOINTE AUX FINANCES PAR MADAME SOPHIE BARET
- 1999-07-283 6.3 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE POUR COMBLER TEMPORAIREMENT LE POSTE DE RÉCEPTIONNISTE
- 1999-07-284 6.4 SALAIRE DES GARDIENS DE PLAGE
- 1999-07-285 6.5 EMBAUCHE DE GARDIENS DE PLAGE
- 1999-07-287 6.6 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE À L'ARÉNA
- 1999-07-288 6.7 HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES DE NOËL
- 7. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N. M. 7.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARCEL CLÉMENT, PROPRIÉTAIRE DU BAR D'ADAMSVILLE DEMANDANT D'OBTENIR UN PERMIS TEMPORAIRE DE VENTE DE GARAGE POUR LA SAISON ESTIVAL
- N. M. 7.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR CLÉMENT BÉLANGER, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS ARTISANS INC.
- N. M. 7.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 20 MAI 1999
- N. M. 7.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE BEAUDOIN, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, MONTÉRÉGIE, CONCERNANT L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS
- N. M. 7.5 DÉPÔT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 99-198 DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

- N. M. 7.6 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LES 13 MAI ET 10 JUIN 1999
- 8. VARIA:**
- N. M. 8.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME DOMINIQUE CÔTÉ ET MONSIEUR RICHARD DESLANDES RELATIVEMENT AU ZONAGE DU 3, CHEMIN DE GASPÉ
- N. M. 8.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME Jafa JAQUIER ET DE MONSIEUR JEAN-PIERRE JAQUIER CONCERNANT LE CHEMIN LAPOINTE
- N. M. 8.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR SERGE PELLETIER CONCERNANT LE REMISAGE D'ÉQUIPEMENT, 625, RUE SHEFFORD
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 1999-07-288 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1999-07-259

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Le sujet numéro 5.1 aurait dû se lire de la façon suivante :
 - 5.1 DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE, RUE D'ADAMSVILLE ET DÉPÔT DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DE QUARTIER
- Les sujets suivants ont été ajoutés au "VARIA" :
 - 8.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME DOMINIQUE CÔTÉ ET MONSIEUR RICHARD DESLANDES RELATIVEMENT AU ZONAGE DU 3, CHEMIN DE GASPÉ

5 juillet 1999

- 8.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME Jafa Jaquier et de Monsieur Jean-Pierre Jaquier concernant le chemin Lapointe
- 8.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE Monsieur Serge Pelletier concernant le remisage d'équipement, 625, rue Shefford

ADOPTÉ

1999-07-260

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 JUIN 1999

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copies dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal tenue le 21 juin 1999.

ADOPTÉ

1999-07-261

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juin 1999 au montant de **QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS ET QUARANTE-DEUX CENTS (482 990,42\$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe, déposée par Madame Danielle Rioux, secrétaire-trésorière.

5 juillet 1999

D'autoriser la secrétaire-trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE
JUN 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de juin 1999. Le montant des permis émis durant le mois de juin 1999 se chiffre à **UN MILLION SOIXANTE-CINQ MILLE NEUF CENT CINQUANTE DOLLARS (1 065 950\$)**.

1999-07-262

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 16 JUIN 1999**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 16 juin 1999.

ADOPTÉ

1999-07-263

**TOURNOI DE GOLF DU CONSEIL RÉGIONAL DE
DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE (CRDM)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
5 juillet 1999

Qu'aucun des membres du Conseil de la Ville de Bromont, ne peut assister au tournoi de golf annuel du Conseil régional de développement de la Montérégie.

ADOPTÉ

1999-07-264

TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CHSLD HORACE-BOIVIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'aucun des membres du Conseil de la Ville de Bromont ne peut assister au tournoi de golf de la Fondation du CHSLD Horace-Boivin.

ADOPTÉ

1999-07-265

**CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT GRANBY-BROMONT :
RENOUVELLEMENT DE COTISATION, JUIN 1999 À JUIN 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (135,00\$)**, taxes en sus, à la Chambre de commerce du district de Granby-Bromont, somme représentant le renouvellement de cotisation de Madame Pauline Quinlan, mairesse, juin 1999 - juin 2000.

ADOPTÉ

1999-07-266

TOURNOI DE GOLF DU PARC INDUSTRIEL DE BROMONT

5 juillet 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTS (185,90\$)**, taxes en sus, au Club de golf Le Royal Bromont, somme représentant l'inscription de deux membres du Conseil municipal, Monsieur Paul M. Rolland et Monsieur Onil Couture, à la quatrième édition du tournoi de golf du parc industriel de Bromont qui se tiendra le 30 août 1999.

ADOPTÉ

1999-07-267

TOURNOI DE GOLF ROYAL LEPAGE ACTION

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (170,00\$)**, taxes applicables en sus, s'il y a lieu, à Royal LePage Action, somme représentant l'inscription de deux membres du Conseil municipal au 19^e tournoi de golf Royal LePage Action qui se tiendra le 30 juillet 1999.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE
NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) MODIFIER
L'AFFECTATION PRINCIPALE DE LA ZONE A01-146 AFIN DE LA
FAIRE PASSER DE RURALE A HABITATION (H01-146) ;
B) AUTORISER DORENAVANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES
ISOLEES SEULEMENT SUR DES TERRAINS NON DESSERVIS PAR
LES RESEAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT DANS LA NOUVELLE
ZONE H01-146 ET CE, EN RESPECTANT CERTAINS CRITERES DE
P.I.I.A.**

5 juillet 1999

Monsieur le conseiller PAUL M. ROLLAND donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 700-91, tel qu'amendé, de façon à : A) modifier l'affectation principale de la zone A01-146 afin de la faire passer de rurale à habitation (H01-146) ; B) autoriser dorénavant les habitations unifamiliales isolées seulement sur des terrains non desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout dans la nouvelle zone H01-146 et ce, en respectant certains critères de P.I.I.A.

1999-07-268

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-51-1999 INTITULÉ : "RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) MODIFIER L'AFFECTION PRINCIPALE DE LA ZONE A01-146 AFIN DE LA FAIRE PASSER DE RURALE A HABITATION (H01-146) ; B) AUTORISER DORENAVANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES SEULEMENT SUR DES TERRAINS NON DESSERVIS PAR LES RESEAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT DANS LA NOUVELLE ZONE H01-146 ET CE, EN RESPECTANT CERTAINS CRITERES DE P.I.I.A."

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement qui est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser l'adjoint au greffe de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 500-51-1999, lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

1999-07-269

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 700-51-1999 INTITULÉ : "RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) MODIFIER L'AFFECTION PRINCIPALE DE LA ZONE A01-146 AFIN DE LA FAIRE PASSER DE RURALE A HABITATION (H01-146) ; B) AUTORISER DORENAVANT
5 juillet 1999

**LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES SEULEMENT SUR
DES TERRAINS NON DESSERVIS PAR LES RESEAUX D'AQUEDUC
ET D'EGOUT DANS LA NOUVELLE ZONE H01-146 ET CE, EN
RESPECTANT CERTAINS CRITERES DE P.I.I.A."**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 1999-07-268 dispensant l'adjoint au greffe de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-51-1999 lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 700-51-1999 intitulé "REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) MODIFIER L'AFFECTATION PRINCIPALE DE LA ZONE A01-146 AFIN DE LA FAIRE PASSER DE RURALE A HABITATION (H01-146) ; B) AUTORISER DORENAVANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES SEULEMENT SUR DES TERRAINS NON DESSERVIS PAR LES RESEAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT DANS LA NOUVELLE ZONE H01-146 ET CE, EN RESPECTANT CERTAINS CRITERES DE P.I.I.A."

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRESENTATION D'UN REGLEMENT
MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE
NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER
DORENAVANT LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LA ZONE
P05-528 (AEROPORT REGIONAL DES CANTONS DE L'EST).**

Monsieur le conseiller PAUL M. ROLLAND donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 700-91, tel qu'amendé, de façon à autoriser dorénavant les services professionnels dans la zone P05-528 (Aéroport régional des Cantons de l'Est).

5 juillet 1999

1999-07-270

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-52-1999 INTITULÉ : "RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LA ZONE P05-528 (AEROPORT REGIONAL DES CANTONS DE L'EST)".

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement qui est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser l'adjoint au greffe de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 500-52-1999, lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

1999-07-271

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 700-52-1999 INTITULÉ : "RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LA ZONE P05-528 (AEROPORT REGIONAL DESCANTONS DE L'EST)."

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 1999-07-270 dispensant l'adjoint au greffe de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-52-1999 lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 700-52-1999 intitulé "RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT LES
5 juillet 1999

SERVICES PROFESSIONNELS DANS LA ZONE P05-528 (AEROPORT REGIONAL DES CANTONS DE L'EST)."

ADOPTÉ

N. M.

DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE, RUE D'ADAMSVILLE ET DÉPÔT DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DE QUARTIER

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite demande et de la recommandation du comité de surveillance de quartier. Le sujet est reporté à une séance subséquente.

1999-07-272

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 1998

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que déposés, les états financiers 1998 de l'Office municipal d'habitation de Bromont, lesquels démontrent un solde à payer par l'Office à la Ville de Bromont de **HUIT CENT VINGT-TROIS DOLLARS (823,00\$)**.

ADOPTÉ

1999-07-273

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 46, RUE D'IBERVILLE

ATTENDU la résolution numéro 99-020 adoptée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, le 12 mai 1999, recommandant au Conseil municipal d'accorder une dérogation mineure, résidence située au 46, rue d'Iberville ;

5 juillet 1999

ATTENDU l'avis public publié dans le journal Le Guide, édition du 19 juin 1999,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dérogation mineure à Madame Laure Houle relativement à l'empiétement des fondations de la résidence du 46, rue d'Iberville, dans la marge latérale, de 60 centimètres sans cependant tenir compte de la recommandation qui stipule que Madame Houle doit s'assurer que ses voisins sont en accord avec une nouvelle construction sur le solage existant..

ADOPTÉ

1999-07-274

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FEU D'ARTIFICE
DU 31 DÉCEMBRE 1999**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000\$)** au Château Bromont, somme représentant la participation de la Ville de Bromont aux feux d'artifice du 31 décembre 1999.

ADOPTÉ

1999-07-275

BROMONT EN ART

ATTENDU la tenue, le 28 août 1999 ou le 29 août, en cas de pluie, de l'événement "Bromont en art" ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont appuie la tenue de l'événement artistique et culturel "Bromont en art".

5 juillet 1999

QUE la Ville de Bromont offre le 1^{er} prix décerné à l'artiste dont l'œuvre aura été le plus appréciée, soit une somme ne dépassant pas **MILLE DOLLARS (1 000\$)** pour l'achat de l'œuvre primée.

ADOPTÉ

1999-07-276

**COMMUNICATION DES IDÉES ET DES MOTS : ASSOCIATION DE
COMMERÇANTS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre de services de la firme Communication des idées et des mots relativement à une demande d'aide financière pour mettre sur pied une association de gens d'affaires de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne consent pas à contribuer financièrement à la mise sur pied d'une association de commerçants bromontois.

ADOPTÉ

1999-07-277

**RÉCEPTION EN L'HONNEUR DES CAVALIERS DE
L'INTERNATIONAL BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer un somme ne dépassant pas **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500\$)**, au Château Bromont, somme représentant le coût d'une réception donnée en l'honneur des cavaliers de l'International Bromont.

ADOPTÉ

5 juillet 1999

N. M.

CONTRIBUTION VERSÉE À LA SODER ENTRE 1993-1997

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport comparatif des contributions à la SODER, 1993-1997.

1999-07-278

ACHAT D'IMMOBILISATIONS À MÊME LE SURPLUS

ATTENDU la résolution numéro 1999-02-033 intitulée "Affectation du surplus accumulé aux fins de dépenses en immobilisations" ;

ATTENDU QUE le coût des équipements est moindre que prévu et que le solde disponible est de **QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE-DEUX DOLLARS ET TROIS CENTS (4 532,03\$)** :

ÉQUIPEMENTS	SOMMES PRÉVUES	SOMMES DÉPENSÉES	SOLDE DISPONIBLE
7 avertisseurs	467,00\$	429,43\$	
2 pompes portatives	10 059,00\$	9 532,99\$	
8 radios portatifs	4 927,00\$	4 369,55\$	
Tuyau de 4 pouces	2 576,00\$	2 165,00\$	
TOTAL	21 029,00\$	16 496,97\$	4 532,03\$

ATTENDU les besoins du service des incendies de faire nettoyer les habits des pompiers ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le montant non utilisé de **QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE-DEUX DOLLARS ET TROIS CENTS (4 532,03\$)**.

5 juillet 1999

D'autoriser la secrétaire-trésorière à utiliser la somme de **MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS ET VINGT ET UN CENTS (1 442,21\$)** à même le surplus accumulé pour financer l'achat d'une laveuse et d'une sécheuse pour le service des incendies.

ADOPTÉ

1999-07-278

**MANDAT DONNER À M^E YVON ROBICHAUD AFIN
D'ENTREPRENDRE DES PROCÉDURES RELATIVEMENT AU 11,
RUE BROUSSEAU**

ATTENDU la plainte concernant des bâtiments laissés à l'abandon et jugés dangereux sur le lot 426-18 du cadastre officiel du Canton de Farnham dont l'adresse civique est le 11, rue Brousseau ;

ATTENDU les photos prises desdits bâtiments ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de Monsieur Bernard Boileau, inspecteur en bâtiments ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater M^e Yvon Robichaud afin de prendre les procédures appropriées relativement à l'état de délabrement des bâtiments et du terrain situés au 11, rue Brousseau.

ADOPTÉ

1999-07-280

**DEMANDE DE DISPENSE DE PERMIS POUR LA VENTE DE
LÉGUMES PAR LE JARDIN COMMUNAUTAIRE ÉCOLOGIQUE LES
COCCINELLES DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dispense de permis pour la vente de légumes par le Jardin communautaire écologique "Les Coccinelles",
5 juillet 1999

ATTENDU QUE la Ville de Bromont accorde une subvention de mille dollars (1 000\$) à l'organisme ;

ATTENDU QUE le permis pour la vente de légumes n'est que de dix dollars (10,00\$) pour trois (3) mois ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal n'accède pas à la demande du Jardin communautaire écologique "Les Coccinelles".

ADOPTÉ

1999-07-281

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU SPORT POUR LES CAMPS D'ÉTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Serge Béliveau à titre de préposé au sport pour les camps d'été au salaire de dix dollars de l'heure pour seize (16) heures de travail par semaine.

ADOPTÉ

1999-07-282

**LETTRE D'ENTENTE RELATIVE AU REMPLACEMENT DE
L'ADJOINTE AUX FINANCES PAR MADAME SOPHIE BARRET**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre d'entente entre la ville de Bromont et le Syndicat des employés municipaux de Bromont (CSN) relativement au remplacement du poste d'adjointe aux finances par Madame Sophie Barret ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 juillet 1999

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la ville de Bromont ladite lettre d'entente.

ADOPTÉ

1999-07-283

**EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE POUR COMBLER
TEMPORAIREMENT LE POSTE DE RÉCEPTIONNISTE**

ATTENDU le congé de maternité de Madame Clémence Gamache prévu du 19 juillet au 18 octobre 1999 ;

ATTENDU QUE Madame Sophie Barret affectera certaines tâches réalisées par Madame Gamache ;

ATTENDU les besoins temporaires de combler le poste de réceptionniste ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Annie Rousseau à titre d'employés surnuméraire pour le poste de réceptionniste pour la période du 5 juillet au 19 octobre 1999 (classe 4, An 1) au salaire de 452,22\$ par semaine.

ADOPTÉ

1999-07-284

SALAIRE DES GARDIENS DE PLAGE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, suite à une décision du Conseil d'administration de Gestion des loisirs de Bromont, le salaire des surveillants de plage soit fixé à **HUIT DOLLARS (8,00\$)** de l'heure.

ADOPTÉ
5 juillet 1999

1999-07-285

EMBAUCHE DE GARDIENS DE PLAGE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Julie Doucet, Caroline Robichaud-Côté et Jean-François Boisvert à titre de gardiens de plage au salaire horaire fixé par la résolution numéro 1999-07-284.

ADOPTÉ

1999-07-286

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE À L'ARÉNA

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Jean-Marie Rioux à titre d'employé surnuméraire à l'aréna, classe 6, an 1, au salaire horaire de 9,45\$.

ADOPTÉ

1999-07-287

**HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE DURANT LA PÉRIODE DES
FÊTES DE NOËL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que durant la période des fêtes de Noël, les bureaux de l'hôtel de ville soient fermés du 23 décembre 1999 au 3 janvier 2000, inclusivement.

ADOPTÉ
5 juillet 1999

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARCEL CLÉMENT,
PROPRIÉTAIRE DU BAR D'ADAMSVILLE DEMANDANT
D'OBTENIR UN PERMIS TEMPORAIRE DE VENTE DE GARAGE
POUR LA SAISON ESTIVAL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Clément.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR CLÉMENT BÉLANGER,
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS
ARTISANS INC.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Bélanger.

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE
DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 20 MAI 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE BEAUDOIN,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE
RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX,
MONTÉRÉGIE, CONCERNANT L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-
PERKINS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Beaudoin.

5 juillet 1999

N. M.

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 99-198 DE LA
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution.

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE LES 13 MAI ET 10 JUIN 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME DOMINIQUE CÔTÉ ET
MONSIEUR RICHARD DESLANDES RELATIVEMENT AU ZONAGE
DU 3, CHEMIN DE GASPÉ**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Côté et de Monsieur Deslandes.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME JAJA JAQUIER ET DE
MONSIEUR JEAN-PIERRE JAQUIER CONCERNANT LE CHEMIN
LAPOINTE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur et Madame Jaquier.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR SERGE PELLETIER
CONCERNANT LE REMISAGE D'ÉQUIPEMENT, 625, RUE
SHEFFORD**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Pelletier.
5 juillet 1999

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Claude Lussier pose une série de questions sur Gestion des loisirs de Bromont et sur le départ de Madame Annie Rousseau.
- Monsieur Alain Paquette répond à quelques questions posées par Monsieur Lussier.
- Madame Josée Paré demande quand la patinoire sera asphaltée. Elle demande qu'une piétonnière soit construite entre la passerelle et la rue Messier et qu'un fossé soit rempli.

1999-07-288

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., ADJOINT AU GREFFE